

# FORMATION PREPARATION A L'EXAMEN AIPR – Concepteur



*La réforme anti-endommagement entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 impose la validation des compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux.*

*Cette réglementation définit plusieurs profils d'intervenants : concepteur – encadrant – opérateur  
Notre centre partenaire est habilité comme centre d'examen*

## 1. Durée de la formation :

1 jour – 7 heures (dont 1 heure d'examen)

La formation d'une journée a pour vocation de réactualiser les connaissances des stagiaires et de préparer à l'examen, il est donc conseillé que le stagiaire dispose déjà de compétences techniques sur le sujet. Il est possible de moduler la durée en fonction des besoins.

Le participant devra maîtriser le français à l'oral et à l'écrit.

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone.

## 2. Public et Prérequis :

Cette formation s'adresse aux salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre intervenant en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR "concepteur".

Les participants devront maîtriser le français à l'oral et à l'écrit.

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone.

## 3. Objectifs Pédagogiques :

L'objectif de la formation est de préparer les stagiaires à l'examen de l'AIPR permettant l'obtention d'une attestation de compétences.

Cette formation permettra au stagiaire de pouvoir intervenir à proximité des réseaux.

## 4. Contenu de la formation :

### ● **COMPETENCE 1 : Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun**

- Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence AIPR
- Les acteurs et les étapes d'un projet de travaux
- Le rôle et les responsabilités :

- Du responsable de projet ;
- De l'exploitant de réseau ;
- De l'exécutant de chantier.

● **COMPETENCE 2 : Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux**

- Les risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles
- Les mesures de prévention

● **COMPETENCE 3 : Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet**

- Procédure : de la DT au DCE (IC, OL et CTF)
- Le marquage-piquetage
- ATU
- Les plans de récolement en classe A
- Les sanctions administratives et pénales

● **COMPETENCE 4 : Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier**

- PGC, PPSPS, CTF, demande de mise hors tension
- Distances de sécurité

● **COMPETENCE 5 : Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier**

● **COMPETENCE 6 : Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage**

- La procédure en cas d'anomalie
- La procédure en cas de dommage

Des exercices sont réalisés tout au long de la formation afin de mettre les stagiaires dans un contexte proche de l'examen final et de les préparer aux différentes questions.

## 5. Ressources techniques et pédagogiques :

Les stagiaires sont accueillis par nos soins et accompagnés dans la salle dédiée à la formation. Ils ont à leur disposition un espace dédié aux pauses avec accès aux boissons chaudes.

Dans notre centre, la formation se déroule par groupe de 7 salariés maximum.

Elle dure 7 heures et comprend une heure d'examen par QCM encadré par l'Etat (MEEM).

L'apprentissage se fait au travers de cours théorique se basant sur les questions types qu'il est possible de retrouver lors de cet examen.

## 6. Modalités d'évaluation :

### ► Préparation du stagiaire à l'Examen

Le formateur intercalera dans la formation théorique les questions types pouvant être évaluées lors du questionnaire final. Ces questions seront étudiées en groupe. Ceci afin de valider les compétences développées dans la formation et de préparer les stagiaires de façon continue à l'examen mais aussi afin de développer une habitude de réflexion permettant de limiter les risques.

### ► A la fin de la formation par le stagiaire :

En fin de formation le stagiaire remplit [une fiche d'évaluation formation](#) comprenant les items suivants :

- Satisfaction globale
- Organisation : *l'accueil, l'encadrement, les locaux*
- Matériel pédagogique : *supports utilisés, le matériel, la documentation remise*
- Qualité de l'animation : *l'animation du stage, adaptabilité du formateur, méthodes pédagogiques*
- Possibilité de mise en situation au poste de travail

Dans les 2 mois suivant la formation, le stagiaire recevra [un questionnaire d'évaluation à froid](#)

### ► Examen AIPR

L'examen d'une heure se présente sous forme d'un QCM réalisé en ligne sur une plateforme sécurisée du ministère.

### ► Sanction de la formation :

A la fin de formation, une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation seront adressés par mail à la personne en charge des formations. En parallèle, si le stagiaire réussit l'examen, une attestation de compétences lui est remis.

Cette attestation de compétences permettra à l'employeur de délivrer une AIPR – Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

## 7. Profil du formateur :

La formation est dispensée par un formateur expérimenté dans le domaine des interventions à proximité des réseaux.

## 8. Modalités et délais d'accès :

### Formation réalisée :

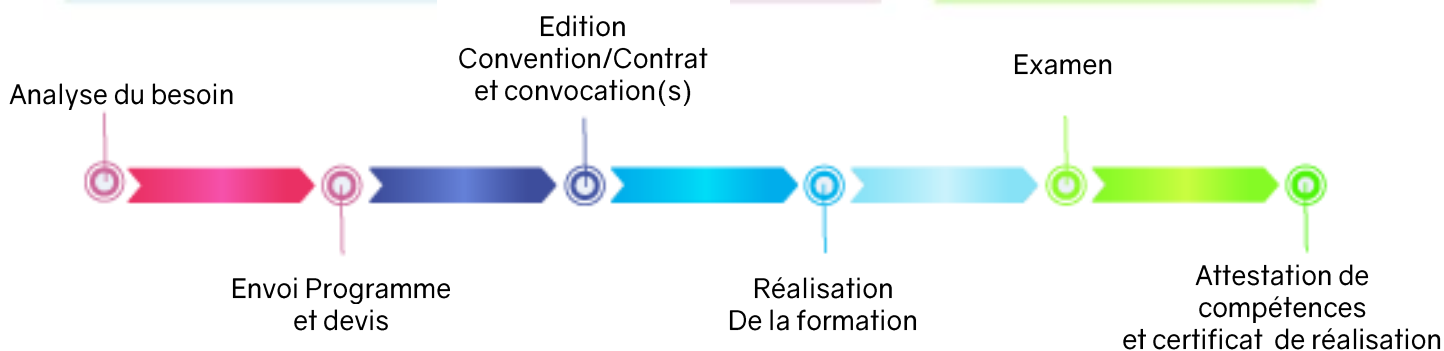
En face à face  
En visio

### Interentreprises :

Dans notre centre  
Intra-entreprise :  
Dans notre centre ou  
dans vos locaux

### Nombre de participants maximum au centre :

7 participants



## 9. Tarifs et informations pratiques

### TARIFS DE LA FORMATION



#### Interentreprises :

- A partir de 120.00 € HT  
*Par participant (examen compris)*



#### Intra entreprise :

- Sur mesure - Nous contacter



Attestation de compétences en vue  
d'une AIPR délivrée par l'employeur

### INFORMATIONS PRATIQUES



Nos locaux sont accessibles aux  
personnes en situation de handicap



8h30 à 12h30 à 13h30 à 16h30



Stéphanie ASSELIN  
04.42.10.41.31